

SOCIETE GENERALE

Société Anonyme au capital de 1.003.724.927,50€
Siège social : 29, boulevard Haussmann – 75009 PARIS
552 120 222 R.C.S. PARIS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux mai, à seize heures, les actionnaires de SOCIETE GENERALE se sont réunis en Assemblée générale mixte de Société Générale à la Maison de la Mutualité, 24 rue Saint-Victor, 75005 Paris, sur première convocation du Conseil d'administration faite par avis publié le 17 avril 2024 dans le « Bulletin des Annonces Légales Obligatoires » n°47 et dans le Journal d'Annonces Légales « Les Petites Affiches » sous référence n° 733875. L'avis de réunion prévu à l'article R. 225-73 du Code de commerce a été publié dans le « Bulletin des Annonces Légales Obligatoires » n° 30 du 8 mars 2024.

L'arrêté de la feuille de présence a été valablement complété et signé.

La Présidence est assurée par Monsieur Lorenzo BINI SMAGHI, Président du Conseil d'administration qui déclare la séance ouverte et procède aux formalités d'ouverture de l'Assemblée.

-----/-----

Pour la constitution du bureau, sont appelés comme Scrutateurs les deux actionnaires désignés par le Conseil d'administration parmi les dix actionnaires disposant du plus grand nombre de droits de vote et acceptant cette fonction, à savoir Madame Nogoye DIENG, représentant BNP Paribas Asset Management et Monsieur Edouard DUBOIS, représentant Amundi Asset Management S.A.

Monsieur Patrick SUET, Secrétaire du Conseil d'administration, est désigné comme Secrétaire de l'Assemblée.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués selon les procédures légales et réglementaires :

- Monsieur Micha MISSAKIAN, pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres ;
- Monsieur Jean-Marc MICKELER, pour le cabinet DELOITTE ET ASSOCIES.

Il est tenu à disposition des actionnaires sur le bureau de l'Assemblée les documents usuels, dont la liste s'affiche en séance. Les documents et renseignements légaux constituant la documentation préalable à l'Assemblée, et dont la liste s'affiche également en séance, ont été régulièrement mis en ligne sur le site de SOCIETE GENERALE et adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège administratif de SOCIETE GENERALE.

-----/-----

Le Président propose alors de passer au vote et annonce un quorum de 55,61% correspondant à 423.959.774 actions pour 24 872 actionnaires présents ou représentés.

-----/-----

Résolutions

---/---

Vingtième résolution (Mission de certification des informations en matière de durabilité – Nomination de la société KPMG S.A. en qualité de commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer la société KPMG S.A., Tour Egho, 2 avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 775 726 417, en qualité de commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations consolidées en matière de durabilité prévues par la Directive (UE) n° 2022/2464 du 14 décembre 2022, transposée en droit français par l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 ainsi que des informations exigées par l'article 8 du Règlement (UE) n° 2020/852 du 18 juin 2020. Ce mandat, d'une durée de trois (3) exercices, prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale tenue en 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

La société KPMG S.A. a fait savoir par avance à la Société qu'elle accepterait ce mandat et lui a confirmé qu'elle disposera, au moment de la signature de son rapport, de personnes physiques, salariés et/ou associés, régulièrement inscrites sur la liste mentionnée au II de l'article L. 821-13 du code de commerce, tenue par la Haute autorité de l'audit qui énumère les commissaires aux comptes qui remplissent les conditions mentionnées à l'article L. 821-18 du code de commerce pour exercer la mission d'assurance d'informations en matière de durabilité.

Vingt-et-unième résolution (Mission de certification des informations en matière de durabilité – Nomination de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer la société PricewaterhouseCoopers Audit, dont le siège social est 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 672 006 483, en qualité de commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations consolidées en matière de durabilité prévues par la Directive (UE) n° 2022/2464 du 14 décembre 2022, transposée en droit français par l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 ainsi que des informations exigées par l'article 8 du Règlement (UE) n° 2020/852 du 18 juin 2020. Ce mandat, d'une durée de trois (3) exercices, prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale tenue en 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

La société PricewaterhouseCoopers Audit a fait savoir par avance à la Société qu'elle accepterait ce mandat et lui a confirmé qu'elle disposera, au moment de la signature de son rapport, de personnes physiques, salariés et/ou associés, régulièrement inscrites sur la liste mentionnée au II- de l'article L. 821-13 du code de commerce, tenue par la Haute autorité de l'audit, qui énumère les commissaires aux comptes qui remplissent les conditions mentionnées à l'article L. 821-18 du code de commerce pour exercer la mission d'assurance d'informations en matière de durabilité.

Trente-troisième résolution (Pouvoirs pour les formalités).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou

d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour faire tous dépôts, formalités et publications relatifs aux résolutions qui précèdent.

-----/-----

Résultats en nombre de voix

(*) Le pourcentage de l'abstention est calculé par rapport à l'ensemble des voix exprimées (pour, contre et abstention)

Résolutions		Pour		Contre		Abstention (*)	
		Voix	%	Voix	%	Nombre	%
20	Mission de certification des informations en matière de durabilité - nomination de la société KPMG S.A. en qualité de commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité	433.954.057	99,36 %	2.801.401	0,64 %	5.212.182	1,18 %
21	Mission de certification des informations en matière de durabilité - nomination de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité	433.814.044	99,33 %	2.923.776	0,67 %	5.234.215	1,18 %
33	Pouvoirs pour les formalités	437.539.978	99,74%	1.124.289	0,26%	3.260.910	0,74%

-----/-----

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Patrick SUET
Secrétaire de l'Assemblée

